

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-231

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-070-2021****Objet : ABROGATION DE LA DECISION DEC-029-2020 --VENTE DU LOT A BATIR n°9 – ZA DE LARQUE – MONTESQUIEU (47130)**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 7 août 2015,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val d'Albret en date du 6 avril 2005 fixant le prix de vente des terrains de la « ZA de Larqué » à MONTESQUIEU à 12€ HT/m²,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val d'Albret en date du 2 septembre 2015 réajustant notamment le prix de vente du lot n°9 situé sur la « ZA de Larqué » à MONTESQUIEU, cadastré G-989, au prix de 9,60€ HT/m², et autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires, et à signer les sous-seings et actes de vente permettant la commercialisation effective de ces biens au prix fixé,

Vu la décision n°DEC-029-2020 du 9 mars 2020 donnant suite à la réservation de la SARL HBP, en date du 8 février 2020, représentée par son co-gérant M. El Hassan SAIDI, qui souhaite acquérir le lot n°9, cadastré G-989, d'une superficie totale de 2 220 m², à un prix de 9,60€ HT/m², soit 21 312€ HT,

Considérant l'absence de nouvelles sur le projet, après plusieurs relances téléphoniques et mail,

Compte tenu du courrier recommandé avec accusé de réception de mise en demeure, adressé par Albret Communauté à la SARL HBP le 10 février 2021, pour demander confirmation du maintien du projet et fixer une date de compromis de vente,

En l'absence de réponse à ce recommandé, dans le délai imparti, à ce jour il est devenu impossible de retenir sans motif ni fondement les emprises foncières dédiées au développement d'activités économiques sur les zones viabilisées.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'abroger la décision n° DEC-029-2020 donnant un avis favorable à la vente du lot n°9 de la zone d'activités économiques de Larqué à MONTESQUIEU, situé sur la parcelle G-989, d'une superficie de 2 220 m², pour un prix de vente de 21 312€ HT, à la SARL HBP, ou au nom de la SCI qu'elle aura constitué.

Article 2 : De déclarer le lot n°9 de nouveau disponible à la commercialisation, et de signer tout type de document notarié, administratif, technique ou financier se rapportant à la présente décision.

Article 3 : De notifier la présente décision à la SARL HBP.

Fait à NERAC le, - 4 MAI 2021

Le Président,


Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire